

Objet : Demande de subvention auprès de l'état pour le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour l'animation 2016 de la mission gestion intégrée des risques naturels.

Par suite d'une convocation en date du 24 décembre 2015, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés au lieu ordinaire de ses séances le 6 janvier 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :



Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	<i>Présente</i>
Alain FARDELLA	Présent	Sébastien FINE	<i>Présent</i>
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	<i>Absente</i>
Jean Michel REYMOND	Présent	Eric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Catherine VALDENNAIRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	<i>Présent</i>
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	<i>Présent</i>
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	<i>Présent</i>
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Présent	Jacques BONNARDEL	<i>Présent</i>
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	<i>Absent</i>

Vu :

Le Contrat régional d'équilibre territorial du Grand Briançonnais qui dans son axe 1 souhaite la poursuite et le renforcement de la gestion intégrée des risques naturels au sein du Pays

La délibération n°15-1168 de la Région Provence-Alpes – Côte d'Azur relative à l'attribution d'une aide financière sur les actions qui se dérouleront en 2016-2018 pour la mission gestion intégrée des risques naturels du pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

CONSIDERANT :

Objet : Demande de subvention auprès de l'état pour le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour l'animation 2016 de la mission gestion intégrée des risques naturels.

Que la volonté des élus depuis mars 2010 de mettre en œuvre à l'échelle du territoire une démarche de gestion intégrée des risques naturels à l'échelle du Pays ;

Que le plan d'action validé fin 2014 par le Pays du Grand Briançonnais ainsi que les financeurs s'étale sur au moins 4 années (2015-2018). L'année 2015 ayant eu pour but de donner les fondements des actions à venir, mais également de les lancer. Depuis le 1er juillet 2015, date à laquelle la mission GIRN a pu commencer la démarche de soutien aux communes, elle a rencontré 14 communes. Sur ces 14 communes, 11 d'entre elles se sont dit volontaires pour poursuivre une démarche de type GIRN et ont demandé l'aide de la mission GIRN.

Que toutes ces actions concernent les communes mais également tous les acteurs en lien avec la gestion des risques naturels en montagne (Etat, service RTM, Préfecture, DDT, Département, Parcs, SMADESEP, communauté de communes, SDIS, etc.).

Qu'il est prévu de continuer sur 2016 l'état des lieux des risques et de la GIRN avec le plus grand nombre des municipalités du Pays si ce n'est l'ensemble des 38 le constituant.

Qu'en parallèle de cela, de nombreuses actions sont prévues :

- Des actions de communication à l'échelle du Pays afin de parler de façon novatrice des risques naturels. Rien que pour la période de janvier à octobre 2015, 360 personnes ont été concernées par ce type d'information, touchant l'ensemble des publics (élus, techniciens, populations locales, populations touristiques, scolaires, socio-professionnels, etc.). Toutes les interventions de la mission GIRN ont été très bien accueillies par tous les types de publics et ont suscité de nombreux échanges ;

- La mission GIRN est reconnue à l'échelle du massif alpin pour ses compétences et son expertise. Elle est donc régulièrement sollicitée pour apporter son point de vue mais également échanger sur la GIRN. Chaque année, elle participe à une manifestation nationale ou écrit dans une revue nationale permettant au Pays du Grand Briançonnais d'être connu et reconnu comme référence en la matière. En 2015, elle a par exemple publié dans « Mountain Wilderness » sur le lien entre changement climatique et risques naturels en montagne. En 2014, elle avait été conviée comme invité d'honneur aux Assises nationales sur les risques naturels de Bordeaux. Ces demandes, en plus de faire rayonner le Pays du Grand Briançonnais à l'échelle nationale, apporte une réelle plus-value pour le territoire car permet d'apporter les retours d'expériences d'autres territoires ;

Que la mission GIRN fait partie d'un réseau scientifique, ce qui lui permet d'attirer l'expertise des scientifiques sur l'ensemble des phases de gestion des risques naturels.

Qu'il faut rappeler que le travail du Pays du Grand Briançonnais est reconnu :

- au niveau local par les communes avec qui elle a eu à réaliser des actions ;
- au niveau départemental par tous les acteurs de la gestion de crise et de la gestion des risques naturels. La mission GIRN est identifiée comme expert et c'est à ce titre qu'elle est sollicitée par exemple les acteurs institutionnels, mais également que ces derniers répondent à chaque fois présents à ses invitations, permettant ainsi au territoire d'avoir les conditions les plus favorables pour traiter de la question des risques naturels ;
- au niveau du massif alpin et Français comme un modèle de gestion intégrée des risques naturels en montagne ;
- au niveau Européen puisque l'axe 3, objectif spécifique 4 du POIA 2014-2020 a été en grande partie écrit en

Objet : Demande de subvention auprès de l'état pour le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour l'animation 2016 de la mission gestion intégrée des risques naturels.

fonction des résultats obtenus par le Pays.

Qu'en plus de répondre très largement aux nombreuses attentes des communes du Pays mais également des acteurs de la gestion des risques naturels, être un Territoire Alpin de la Gestion intégrée des Risques Naturels, comme l'est le Pays du Grand Briançonnais, permet à ses 38 communes de prétendre à bons nombres de financements en matière de gestion des risques naturels, sur l'ensemble de ses phases (Hors ouvrages de protection et actions dépendant directement du régalien).

Que le plan d'action, présenté par la mission gestion intégrée des risques naturels du pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, en lien avec les acteurs de la gestion des risques naturels et de la gestion de crise s'inscrit pleinement dans le programme CIMA-POIA ;

Que les projets et programmes suivis et mis en place par le pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras doivent trouver des financements afin de pouvoir se réaliser ;

Que l'acquisition des contres parties financières à hauteur de 30% venant de la Région Provence-Alpes – Côte d'Azur pour cette mission est déjà assurée,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	11	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		11	
Pour	11	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Approuve la présentation du projet selon le plan d'action suivant :
 - Réalisation d'un schéma de prospective territoriale sur les risques naturels ;
 - Aide aux communes dans leur gestion des risques naturels ;
 - Réalisation des actions issues des demandes des acteurs du territoire ;
 - Renforcement des actions de communication sur les risques naturels et leur gestion
 - Participation aux différents réseaux des acteurs de la gestion des risques naturels et celui des TAGIRN;
 - Partenariats scientifiques;
- Décide de solliciter l'intervention de l'Etat au travers du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire en co-financement des fonds déjà acquis grâce à la Région Provence-Alpes – Côte d'Azur selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Matériel informatique	600€	FNADT	25 000 €
Fournitures	300€		
Affranchissement	350€		
Télécommunication	250€		



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°1 du : 6 janvier 2016

Délibération n° : 2016.028

Page 4 sur 4

Objet : Demande de subvention auprès de l'état pour le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour l'animation 2016 de la mission gestion intégrée des risques naturels.

Communication Publicité	2 500 €	REGION	15 000 €
Frais de déplacement	3 000 €	AUTOFINANCEMENT	10 000 €
Salaires	43 000 €		
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

- D'autoriser le Président à signer tous documents ou conventions en lien avec ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,

Pierre LEROY

